

Séance du 4 novembre 2010

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Jean-Paul DUREY, absent pendant les 2 premières délibérations. Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

1. ONF coupes 2011

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les chablis et coupes de bois réglées sur l'exercice 2011 ainsi que les coupes non réglées les destinations suivantes :

I - *VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES*

I-1 chablis résineux et/ou feuillus (lots importants) : en bloc et sur pied

I-2 coupes feuillus

* parcelles 1.2 et 15R

ventes de futaies affouagères :

diamètre minimum par essence à l'initiative de l'ONF.

découpes : chênes : déc. à 30 cm pour diam 35 à 45 cm

et déc. à 35 cm pour 50 et+

* autres feuillus, déc. indiquées sur le fût pour le hêtre découpe à 25 cm pour les autres essences

- délai d'abattage :

parcelle 15 R : 15/01/2012

parcelles 1 et 2 : 15/02/2012

* vente de futaies façonnées

parcelles 1 et 2 : essences diverses, à l'initiative de l'ONF

I-3 coupes résineuses

en bloc sur pied parcelle 11 P

II - *DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES*

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

houppiers, taillis, petites futaies : parcelles 15. 19.21 et 39

Mode d'exploitation retenu : vente sur pied

Délai d'exploitation :

Parcelle 15 R : 15/03/2012

Parcelles 1 et 2 : 31/08/2012

III - *VENTE AMIABLE DES LOTS DE FAIBLE VALEUR*

le cas échéant, vente amiable selon les procédures ONF en vigueur des produits de faible valeur : par D.1. 7.

pour : 9/9

2. Renouvellement de l'assurance des agents territoriaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter la proposition formulée par la société DEXIA SOFCAP / CNP Assurances

- durée du contrat de 4 ans à compter du 1er janvier 2011

- préavis : adhésion révisable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

- contrat par en capitalisation sans reprise des antécédents (couverture de indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager
- conditions :
agents titulaires et stagiaires affiliés CNRACL :
 - * franchise en maladie ordinaire : 10 jours
 - * taux : 3.90 %agents titulaires ou stagiaire non affiliés CNRACL et agent non titulaires de droit public
 - * franchise en maladie ordinaire : 10 jours
 - * taux : 1.05 %
- le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.
pour : 9/9

3. FSL et FAAD 2010

Après exposé de Monsieur le Maire concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté, le Conseil Municipal vote 8 voix contre et 2 abstentions.

4. Achat de matériel pour la voirie communale

Suite aux devis TTC des sociétés suivantes :

** fraise à neige

MANZONI : 68 cm 1998.99 € HUQSVARNA
61 cm 1599.00 € HUQSVARNA
76 cm 2298.99 € HUQSVARNA
MASNADA : 66 cm 1150.00 € MTD
76 cm 1299.00 € MTD
66 cm à chenille 1990.00 € MTD
66 cm 2390.00 € YARD MAN
71 cm 2290.00 € YARD MAN
76 cm 2390.00 € YARD MAN

** souffleur

MANZONI : 500.00 € EBZ 4800
619.52 € EB 7000
MASNADA : 620 € OLEOMAC

le Conseil Municipal choisit l'achat de :

- la fraise à neige chez MASNADA modèle 76 cm à 1299.00 €
- le souffleur chez MANZONI modèle EBZ 4800 à 500.00 €

et décide de virer les crédits nécessaires, soit 2000 € sur le compte 21578
pour : 10/10

5. Remboursement de facture

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Marie-Paule FIGARD la somme de 37 € correspondant à l'achat de bulbes au profit de la commune. Cette somme sera prélevée sur le compte 6288.
pour : 10/10

Vu pour être affiché le 5 novembre 2010, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,
(*Sceau de la mairie*)

Le Maire,
Cédric LINDECKER